

du 26 Avril au 4 Mai 1986

Salle Polyvalente du foyer laïque

**VIVRE A
PLOUZANE**

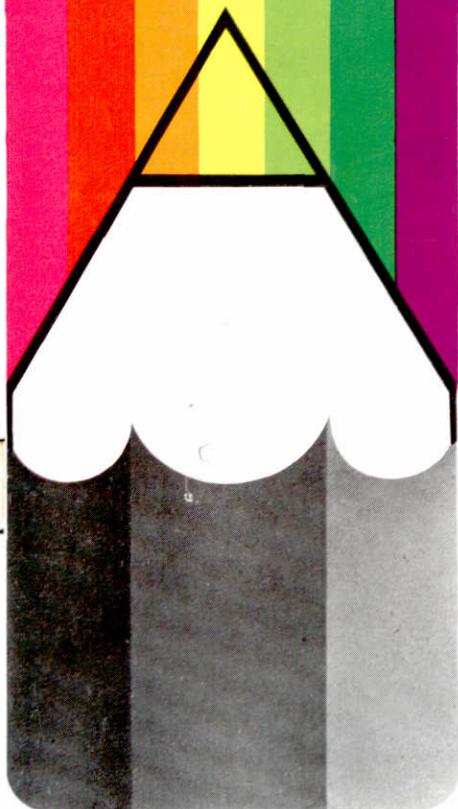
BULLETIN MUNICIPAL SPECIAL

AVRIL 1986

PLOUZANE

89

Exposition



S O M M A I R E

Chapitre I : Editorial du Maire

*Editorial de M. FLOCH, Maire-Adjoint chargé de
l'Urbanisme*

Chapitre II : Pourquoi "BANLIEUES 89" ?

**Chapitre III : Les raisons d'une candidature au programme
"BANLIEUES 89"**

Chapitre IV : Le projet "BANLIEUES 89" : PLOUZANE

CHAPITRE I : EDITORIAL DU MAIRE

"P L O U Z A N E 89"

Année après année, avec volonté et patience, nous construisons, nous organisons le PLOUZANE du futur. Les difficultés sont considérables, nos moyens limités.

Que souhaiter pour notre Commune ? Quels sont les objectifs correspondant à la fois à la satisfaction des besoins présents et à l'avenir ?

Ce n'est pas facile de répondre sans faire référence à l'histoire récente de PLOUZANE.

Jusqu'en 1968, notre Commune avait essentiellement un caractère rural ; les premiers lotissements sont réalisés.

En 1974, création de la Communauté Urbaine, élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols. Ce document d'urbanisme va avoir une importance considérable d'autant qu'il s'accompagnera de la création d'une Z.A.C. à Kroas Saliou, laquelle va devenir la 3ème agglomération de PLOUZANE.

Oui, **3 agglomérations en une seule commune**, avec la nécessité d'assurer à chacune : voirie, réseaux, équipements. C'est donc à partir de 1976 que l'action de la Municipalité va assurer un relais extraordinairement difficile. Les choix antérieurs sont en effet irréversibles

UNE VILLE NOUVELLE A CONSTRUIRE : P L O U Z A N E, une commune qui ne soit pas un appendice de BREST, avec un caractère particulier.

Il ne suffit pas de rassembler des propriétaires de maisons individuelles mais de créer dans cette ville nouvelle un climat plus convivial, plus gai, plus libre, plus aéré, plus aimable.

PLOUZANE, qui équipée, devient une ville à la campagne, une cité plus près de la mer, un cadre de vie agréable et, pourquoi pas, enviable.

PLOUZANE 89 : une étape qui permet à la Commune de préciser son aménagement pour les années à venir, avec l'aide de l'Etat, grâce à l'intervention du Président de la République qui a voulu aider les communes périphériques des grandes villes-centres (opérations "BANLIEUES 89").

Les Plouzanéens n'auront pas tout, tout de suite, mais chacun d'entre eux pourra s'informer et donner son avis sur les projets, les limites de l'urbanisation, le fonctionnement des services publics, les moyens mis à la disposition du sport et de la vie culturelle.

En suivant les perspectives présentées par l'Exposition "BANLIEUES 89", essayons de proposer ensemble pour que vive PLOUZANE.

Joseph MELENNEC

Maire de PLOUZANE

PLOUZANE 89

En juillet 1984, la Commune a demandé son inscription à l'opération **BANLIEUES 89** afin de participer, suivant la volonté exprimée par le Président de la République, à **l'émergence d'une nouvelle civilisation urbaine**.

Dans le même moment, nous avons mandaté l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de BREST pour élaborer notre dossier de candidature.

Au Comité Interministériel des Villes (C.I.V.) du mois de Juin 1985, notre projet pour PLOUZANE est définitivement agréé et une participation financière de l'Etat de **1 700 000 F** est acquise à la Commune pour réaliser les travaux dont le coût total est évalué à **3 400 000 F**.

Il nous appartient désormais de transformer ce programme en projets, ces projets en réalisation concrète.

Avant donc d'entrer dans la phase opérationnelle, nous avons tenu à ce que la plus large concertation possible du public puisse se tenir, en présentant le travail accompli jusqu'à ce jour, et recueillir ainsi un maximum d'avis, d'observations.

Nous souhaitons aussi que ces projets, en devenant réalité, soient vécus de la meilleure façon dans chaque quartier, car notre tâche à nous, élus des partis de gauche, est avant tout de **DEVELOPPER LA PARTICIPATION** des habitants, de leurs associations, afin de **MOBILISER** le maximum d'initiatives pour donner vie, identité, qualité urbaine à nos quartiers, et **DONNER A L'URBANISME** une dimension économique et sociale.

Je ne peux conclure ces quelques lignes sans remercier au nom de PLOUZANE toutes les personnes qui "se donnent du mal" pour que **PLOUZANE** soit une cité agréable à vivre et je citerai plus particulièrement :

- Messieurs WIEL, PICHERAL, DIDIER et Mme AUFAUVRE, Architectes de l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de BREST, qui ont assuré la maîtrise d'oeuvre du projet ;

- l'ensemble des techniciens du Département Urbanisme, de la Voirie Ouest et de l'Assainissement de la Communauté Urbaine qui, chaque jour, nous apportent leur compétence administrative et technique ;

- M. JOUANNO et Mme PESTOURIE, de la Direction Départementale de l'Équipement, correspondants dans le Département de la Mission "BANLIEUES 89" ;

- Messieurs MONFORT et BERTEAU, de la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B.), Maître d'ouvrage délégué du programme ;

- Monsieur MAUNOURY, Architecte-Paysagiste, à qui la Commune a confié la réalisation des projets ;

- enfin, les services de la Mairie de PLOUZANE.

Je remercierai, pour conclure, Madame la Présidente et le Bureau de l'Amicale Laïque, avec une attention plus particulière à la Section Tennis de Table, d'avoir pu libérer pour l'Exposition la grande salle polyvalente du Foyer, une telle manifestation perturbant le déroulement normal des activités quotidiennes.

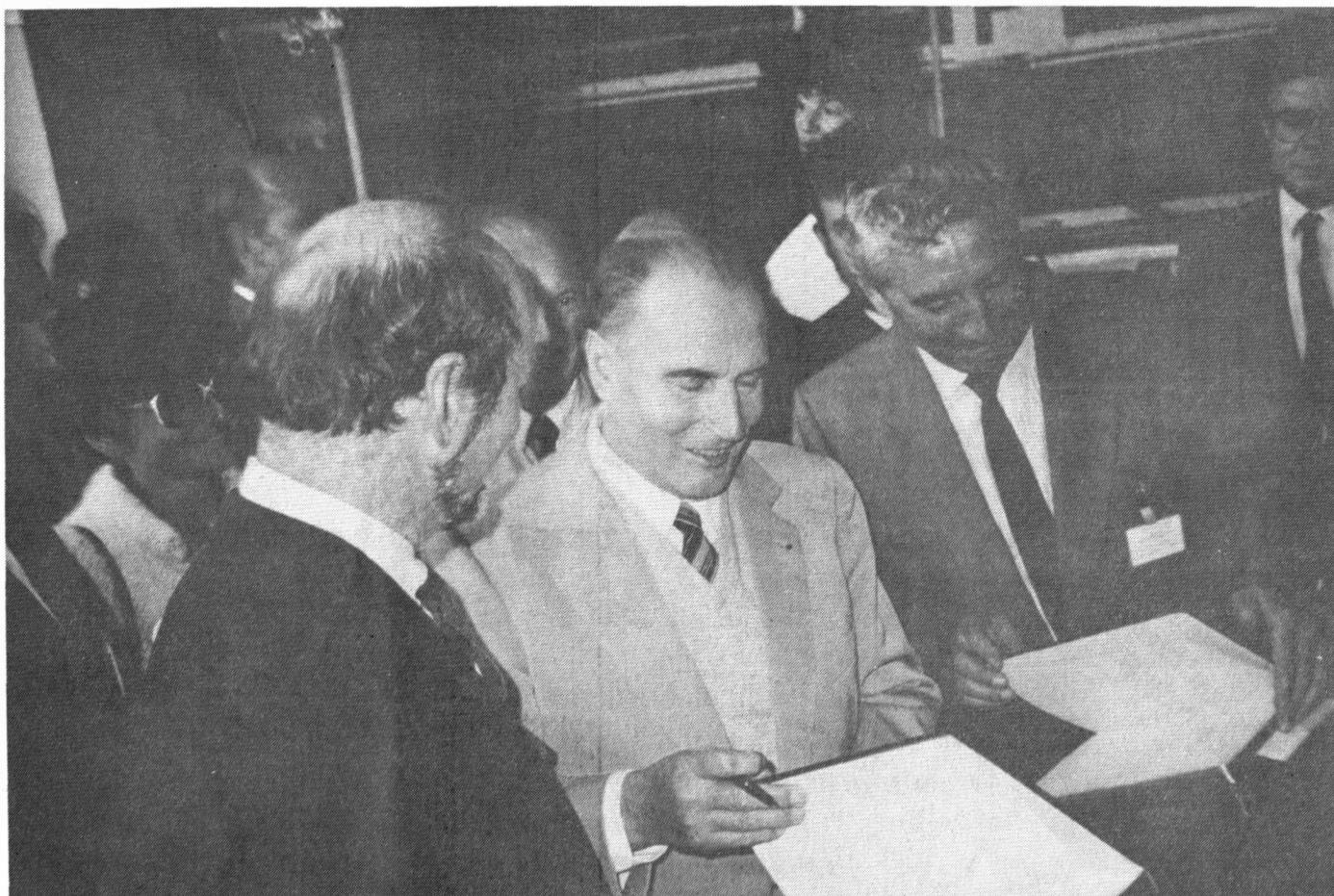
Yvon FLOCH
Maire-Adjoint de PLOUZANE
chargé de l'Urbanisme



PLOUZANE se construit

CHAPITRE II : "POURQUOI BANLIEUES 89 ?"

Au-delà et en complément des différentes actions engagées par le Gouvernement, dans le domaine de la rénovation des quartiers et des ensembles immobiliers, c'est à l'initiative de Monsieur le Président de la République qu'en 1983, la mise en oeuvre d'une action dite "**BANLIEUES 89**", visant à faire **PARTICIPER LES VILLES DE BANLIEUES A L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE CIVILISATION URBAINE**, a été mise en place.



Visite du Président de la République à PLOUZANE

C'est afin :

- **d'assurer** la mise en oeuvre **RAPIDE** des projets,
- **de lancer** des projets urbains où tout le monde s'y mette (architectes, élus, associations...),
- **de coordonner** l'action des différents ministères et institutions intervenant dans le domaine de l'action urbaine,
- **d'assurer** l'animation et la promotion de cette grande ambition pour nos villes de banlieues,

.../...

qu'une mission auprès du 1er Ministre a été confiée, en octobre 1983, à Roland CASTRO et Michel CANTAL-DUPART, Architectes : c'est la mission "BANLIEUES 89".

La mission "BANLIEUES 89" va donc promouvoir des actions exemplaires dans le développement social des quartiers avec pour objectifs d'embellir et d'achever l'aménagement de ces quartiers, d'introduire l'art dans la cité, de donner vie aux villes de banlieues.

LANCER DANS TOUTES LES VILLES DE BANLIEUES UN MOUVEMENT DE SOLIDARITE ET D'IMAGINATION A TRAVERS DES PROJETS D'URBANISME, TELLE EST L'AMBITION DE LA MISSION "BANLIEUES 89".

OU EN SONT LES PROJETS "BANLIEUES 89" ?

Aujourd'hui, des projets "Banlieues 89" existent dans près de 220 communes. Quelques uns sont en chantier, un grand nombre sont subventionnés, d'autres sont encore en cours de montage. L'important est maintenant qu'ils vivent . . . et s'il est vrai que Banlieues 89 est un projet "culturel", tout ne fera que commencer dès lors le chantier terminé.

Banlieues 89 : ça marche !

Les projets Banlieues 89
subventionnés
par le Comité Interministériel des villes

Un peu partout en France,
les projets financés entrent dans leur phase opérationnelle.
Avec une attention spéciale pour les pôles de conversion.

Selon Roland Castro,
la « relance culturelle » du bâtiment
est bien partie.

CORBEIL-ESSONNES (91)

Maire : R. Combrisson.
Nature du projet : cité des Tarterets
création d'une rue piétonne, aménagement
d'une place, création de liaisons
verticales, transformation des façades.
Coût subventionnable : 6 112 000 F
Subvention : 3 056 000 F (50 %)
Créateurs : R. Hermann.

CIV de juin 1985

PLOUZANE (29)

Maire : J. Melennec.
Nature du projet : aménagement des
cheminements ville-océan, création
d'un parc de loisirs, recomposition du
paysage « mité », logements sociaux.
Coût subventionnable : 3 400 000 F
Subvention : 1 700 000 F (50 %)
Créateurs : J.-B. Picheral, B. Kersalé.



SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91)

Maire : J.-L. Englander.
Nature du projet : restructuration du
centre du quartier du Bois-des
Roches.
Subvention : 3 382 500 F (50 %).
Créateurs : M. Flis, AOZA.

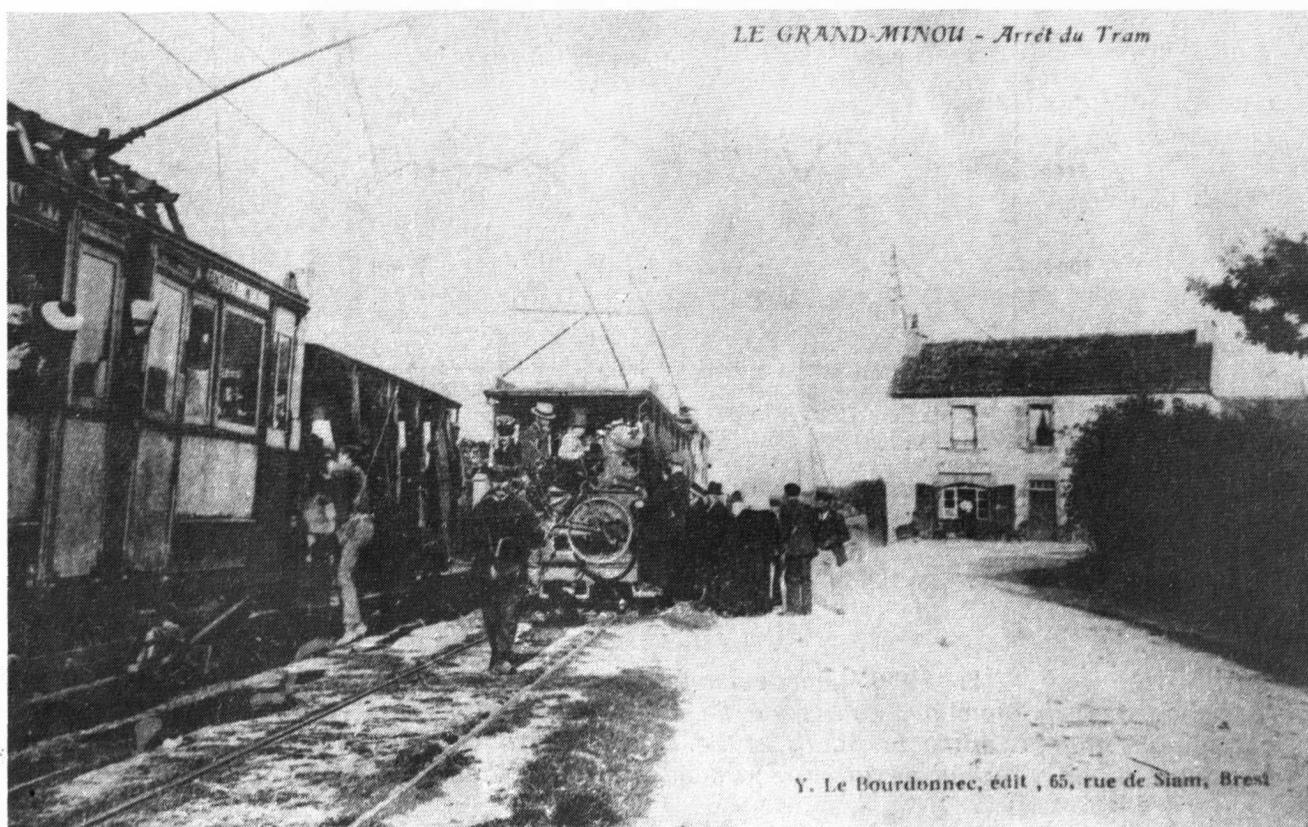
CHAPITRE III : LES RAISONS D'UNE CANDIDATURE AU PROGRAMME "BANLIEUES 89"

I - QUELQUES NOTIONS DE L'HISTOIRE COMMUNALE RECENTE

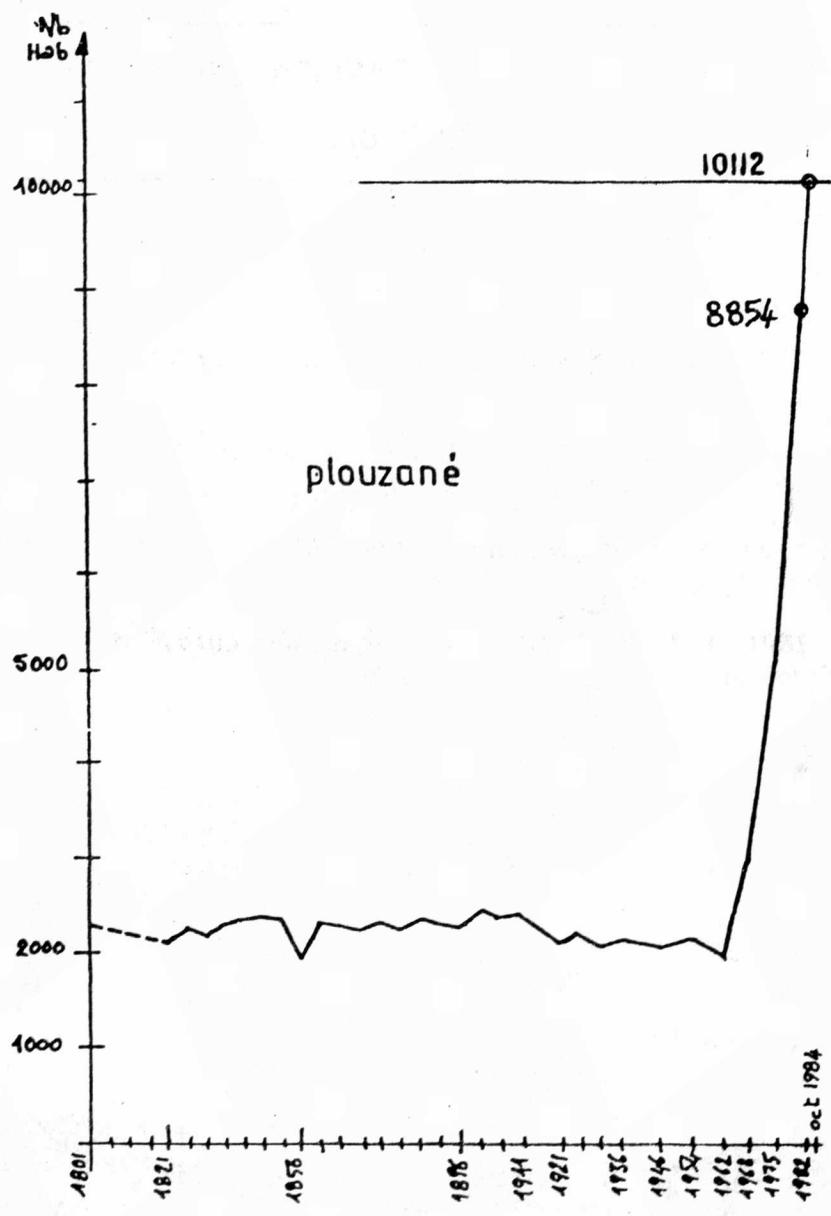
La Commune de PLOUZANE fait partie de ces communes de banlieues urbaines qui ont connu une expansion récente et rapide.

Commune agricole jusqu'aux années 60, sa population n'a quasiment pas varié pendant près de deux siècles.

De 1801 à 1962, PLOUZANE, organisée autour de son Bourg, oscillait entre 2 000 et 2 400 habitants.



En 1982, le recensement annonce 8 854 habitants et, aujourd'hui, la population a dépassé 10 000 habitants.



De moins de 3 000 habitants à plus de 10 000 habitants, c'est le parcours **accompli en 15 ans** par PLOUZANE.

En 1970, une décision lourde de conséquences va définitivement modifier le visage de la Commune. Une zone de **1 000 logements** était créée en pleines terres agricoles à mi-chemin entre le Bourg et La Trinité, dans l'optique d'en faire le **centre principal et unique** d'une ville qui devait, à son achèvement, englober le Bourg et La Trinité.

On comptait sur cette urbanisation centrale planifiée, structurée, pour rééquilibrer "**d'un coup**" la Commune ... Mais ce coup dure depuis 15 ans, le ralentissement de la construction étant exclu des prévisions de l'époque.



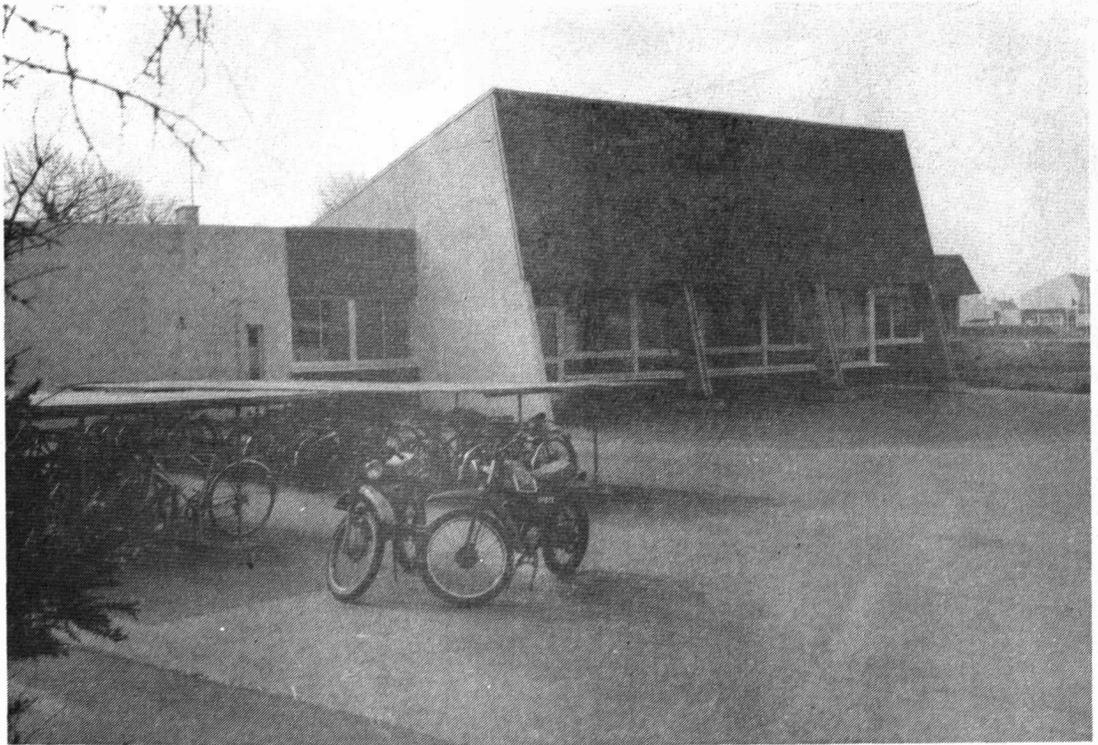
"1979 : les premiers lotissements de Castel Névez"

En 1977, ces choix ont été infléchis : c'est pourquoi, tout en assurant la poursuite de Castel Névez, le parti de structurer les quartiers existants (Bourg et Trinité) a été pris, et de nouveaux schémas d'organisation ont été mis en place.

II - LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE PLOUZANE : UNE STRATEGIE D'IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Outre le passif hérité des décisions d'urbanisme antérieures, la nécessité de **répondre rapidement** aux retards pris en matière d'équipements (écoles, sports, culture, loisirs) a nui à la qualité de l'environnement des différents quartiers. Il fallait faire face à 2 types de problèmes :

- **des problèmes quantitatifs d'équipements** : face à l'explosion démographique, un effort considérable a été fait dans tous les domaines de la vie publique communale, qu'ils soient **scolaire** (5 écoles primaires et maternelles, 2 collèges), **sportif** (3 gymnases, 6 terrains de football, 1 terrain de rugby) ou **culturel** (1 Foyer laïque, 2 centres sociaux ...).



"Le Collège de Kérallan"

3 pôles.

- *des problèmes qualitatifs d'harmonisation de la Commune et de ses*

auparavant.

Les premiers l'ont emportés sur les seconds pour cause de retard pris



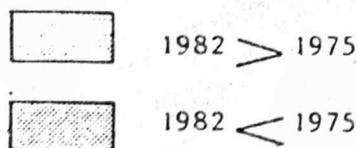
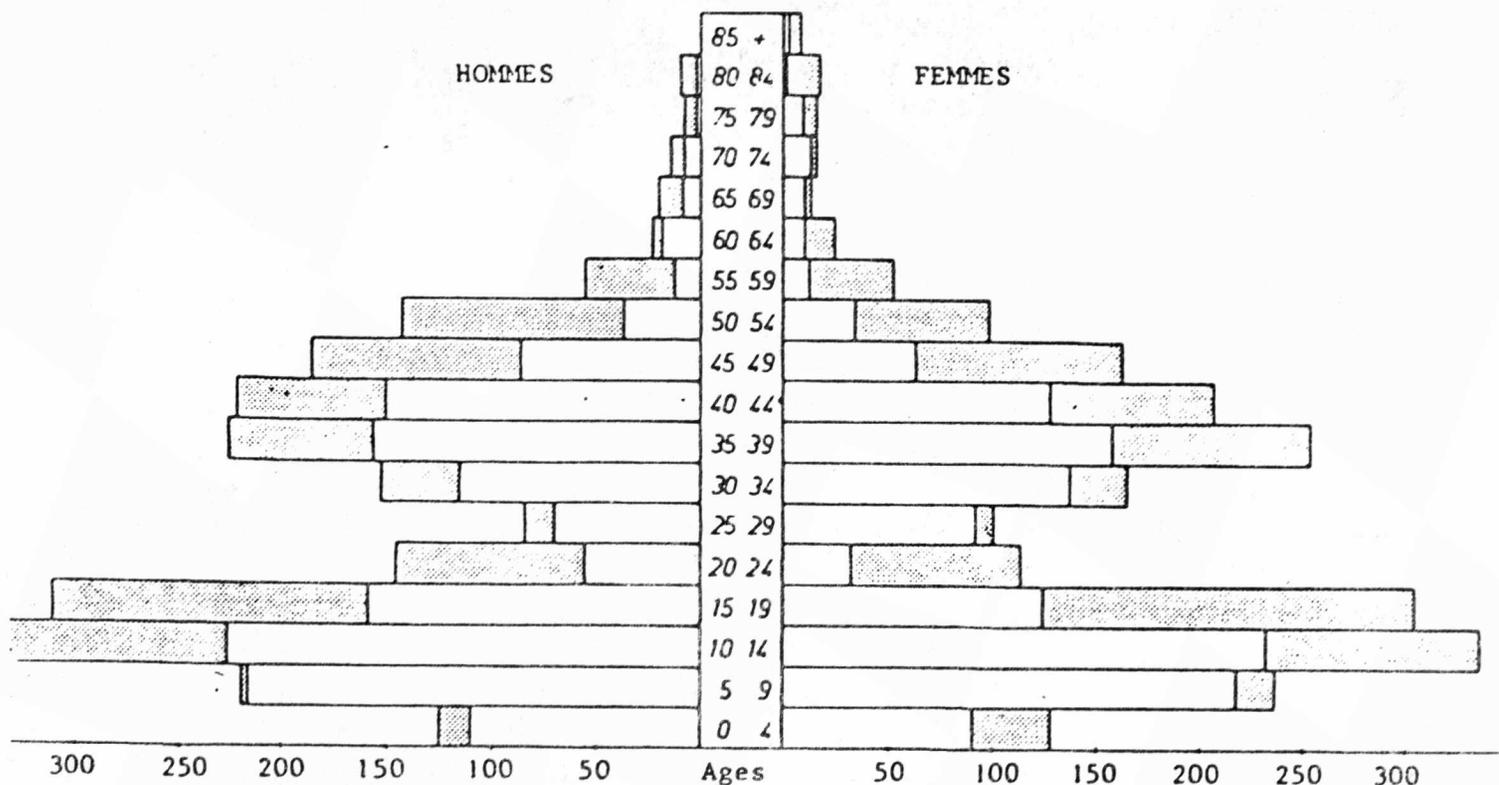
"Le restaurant d'enfants de La Trinité"

Si il a été répondu aux besoins en équilibrant autant que possible les implantations des différents équipements dans les quartiers, **l'insertion urbaine** de ces constructions, **leur dimension symbolique**, la **qualité paysagère** n'ont pu être suffisamment prises en compte.

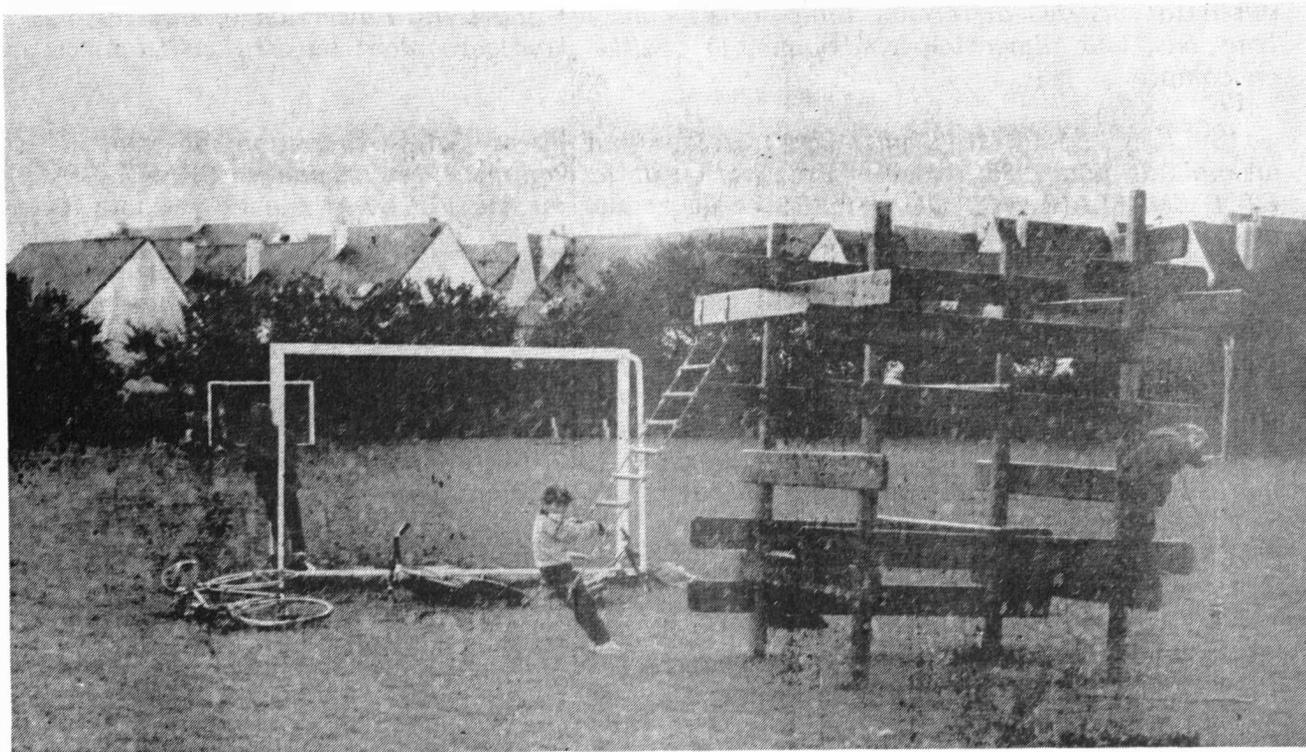
Il s'agit donc, aujourd'hui, avec la participation obtenue de l'Etat au mois de juin 1985, avec la participation de la Communauté Urbaine de BREST, **D'ACHEVER ET D'EMBELLIR NOS QUARTIERS** et de donner ainsi à PLOUZANE une véritable **IDENTITE** de commune à part entière.

Par ailleurs, la composition sociologique de la Commune s'est, dans le même temps, profondément modifiée. Notre commune est jeune et l'accession à la propriété constitue 95 % du patrimoine bâti (hors zone rurale).

Nous sommes sur ce point très attentifs et une autre politique du logement (locatifs P.L.A., en particulier) se doit d'être mise en place si l'on ne veut pas que PLOUZANE soit une commune "de vieux" dans 20 ou 30 ans.



La pyramide des âges de la population actuelle montre l'importance des classes 10-15 ans et 30-45 ans.



"Les 5-15 ans, une tranche d'âges importante"

Ceci constitue la deuxième préoccupation qui guide les projets d'aménagement de PLOUZANE, et fait l'objet, avec notre volonté d'achever l'aménagement des quartiers, de notre demande d'inscription au programme "BANLIEUES 89" et de la demande de subvention au Comité Interministériel des Villes.

"Réunion de travail sur place avec les différents élus"



Face à ces constats trop rapidement esquissés, nous avons saisi l'opportunité de "BANLIEUES 89" pour **METTRE EN COHERENCE** l'ensemble de nos interventions. Nous pouvons, aujourd'hui, présenter **un plan d'aménagement, d'identification et d'harmonisation** de la Commune et de chacun de ses pôles pour poursuivre dans le sens :

- d'une politique d'équipements conséquente
- d'une diversification des types de logements en introduisant du logement locatif P.L.A. en petits collectifs
- du développement de la vie associative
- de la recherche constante de l'équilibre d'équipement des 3 pôles de la Commune.



"Visite du Fort du Dellec"

CHAPITRE IV : LE PROJET "BANLIEUES 89" : P L O U Z A N E

Le programme du projet "BANLIEUES 89", mis au point avec l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de BREST, s'organise autour de 6 idées directrices majeures :

I - **REDONNER** à la Commune son axe naturel vers la mer, son **IDENTITE** de commune à part entière

II - **MARQUER** l'entrée de PLOUZANE côté BREST

III - **IDENTIFIER** chacun des trois quartiers et **STRUCTURER** les centres

IV - **RELIER** la Commune à la mer, **AMENAGER** le littoral

V - **RENDRE LA COMMUNE PLUS EQUILIBREE** en introduisant des logements locatifs P.L.A.

VI - **COMPLETER** le tissu d'équipements

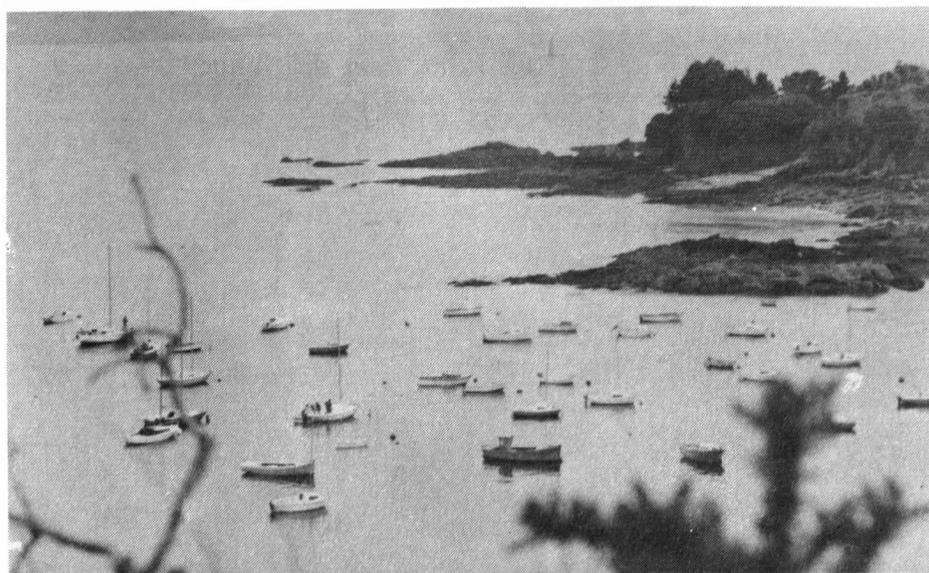
Ceci constitue les thèmes du programme "BANLIEUES 89" à PLOUZANE, "scénario pertinent" agréé par la Mission.

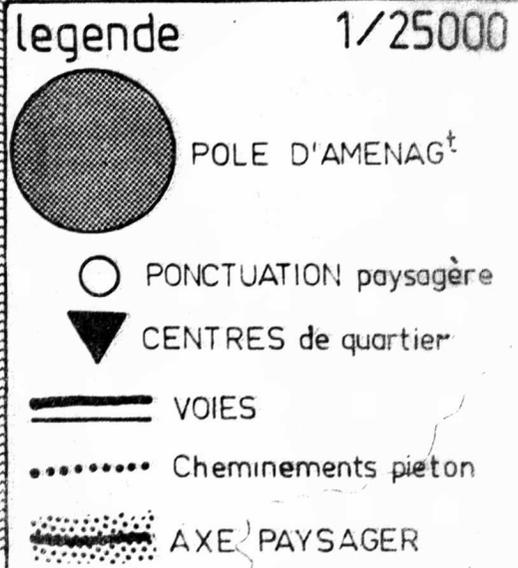
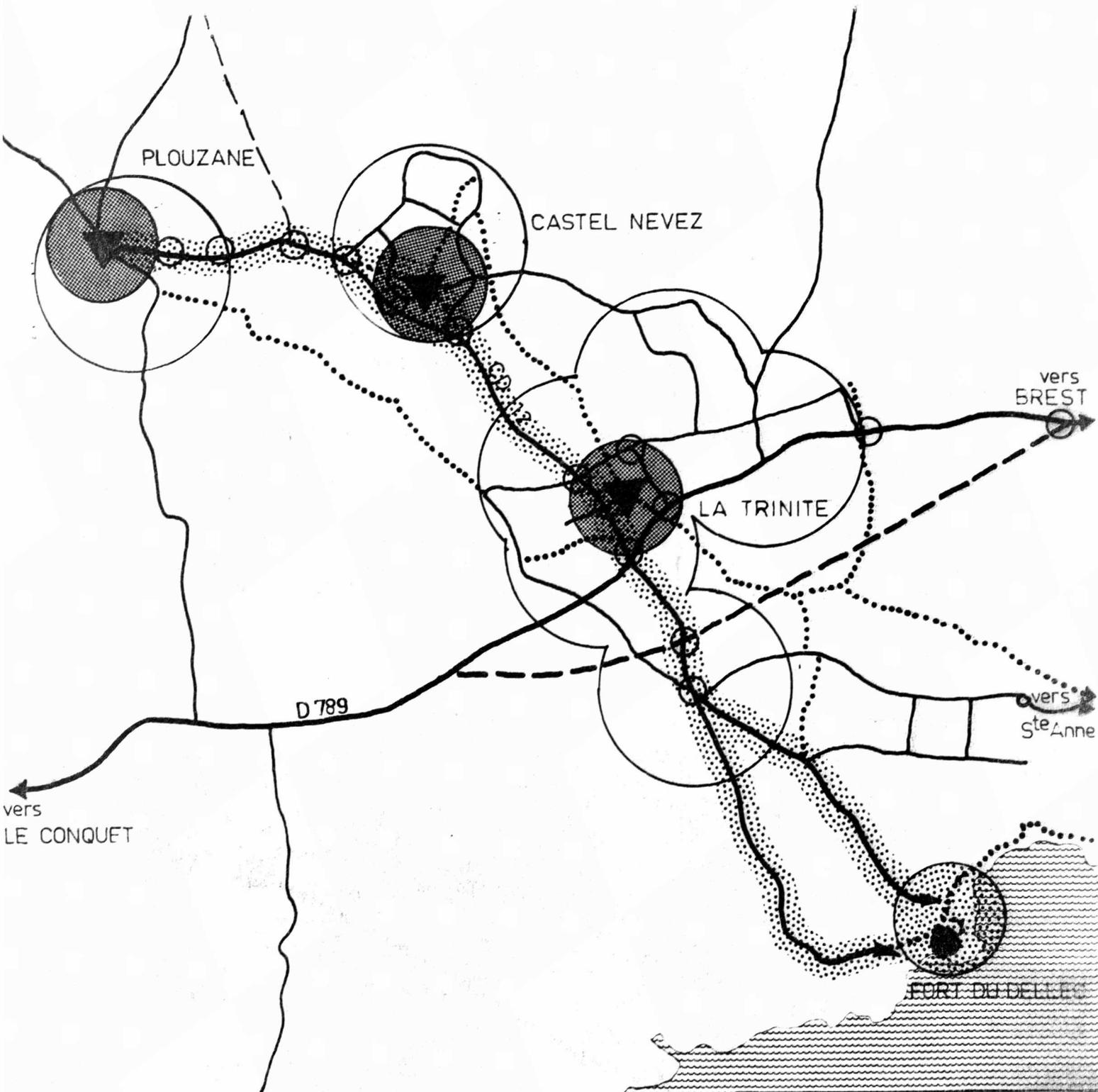
I - REDONNER A LA COMMUNE SON AXE NATUREL VERS LA MER, SON IDENTITE

Notre projet est **d'affirmer dans le paysage l'axe constitué par le chemin départemental N° 12, jusqu'au Fort du Dellec, Fort que nous venons d'ouvrir au public.**

Il consiste à planter largement le CD 12 en alignements de peupliers dans les zones non bâties et en alignements d'arbres en boule dans les zones bâties, avec des ponctuations aux entrées des quartiers et aux carrefours importants.

"Le Dellec"





B 89 PLOUZANE Schéma d'aménagement

II - MARQUER L'ENTREE DE PLOUZANE COTE BREST

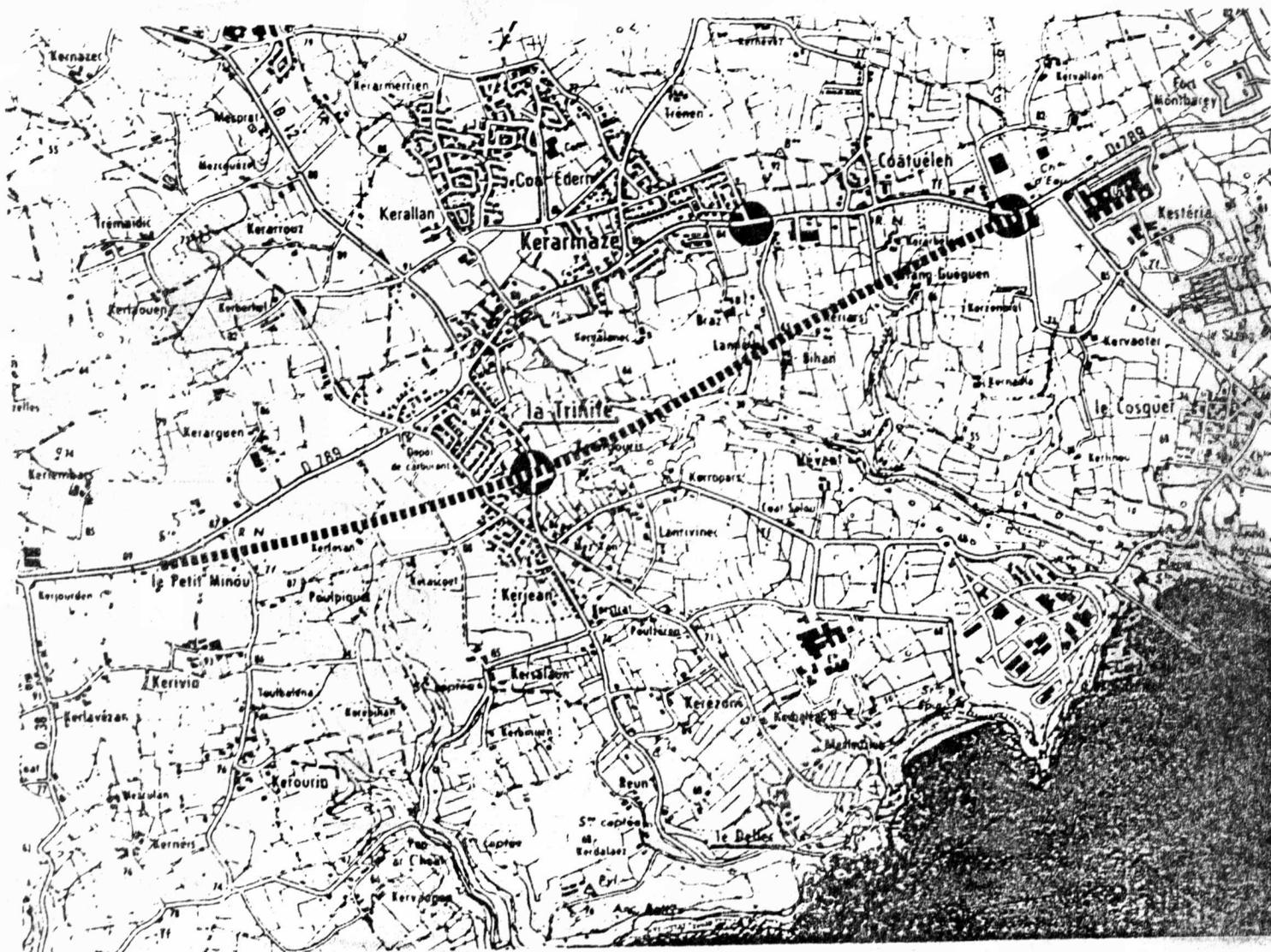
La D 789, axe de sortie de BREST qui supporte aujourd'hui un trafic important, sera déviée au sud, d'ici 2 ans environ.

Les projets d'aménagement de l'axe de la D 789 et de la déviation consistent en des marquages d'entrée de zone agglomérée et des aménagements paysagers de jalonnement.

3 points d'aménagement prioritaire :

- le rond-point situé à la limite de BREST et PLOUZANE près de la C.S.F.,
- l'échangeur entre la déviation sud et la route du Dellec,
- l'entrée de la zone agglomérée de La Trinité sur la D 789 actuelle, au niveau de la zone agricole du P.O.S. (au carrefour de la rue des Coquelicots).

Les deux premiers points seront financés par le Département dans l'aménagement paysager de la déviation - un travail de mise en cohérence du projet initial avec le projet "BANLIEUES 89" a été effectué entre la D.D.E. et les concepteurs.



III - IDENTIFIER CHACUN DES TROIS QUARTIERS ET STRUCTURER LES CENTRES

L'axe du CD 12 et de la route du Dellec, qui ordonne la composition de l'ensemble de la Commune, doit permettre de découvrir et d'identifier chacun des trois quartiers.

Trois types d'actions d'identification seront menées pour chacun des trois quartiers :

- les repères visuels des centres dans le paysage (au Bourg, le clocher)
- les portes des quartiers : aménagements végétaux
- la structuration des centres des trois quartiers et en particulier des **places**.

a) Le Bourg :

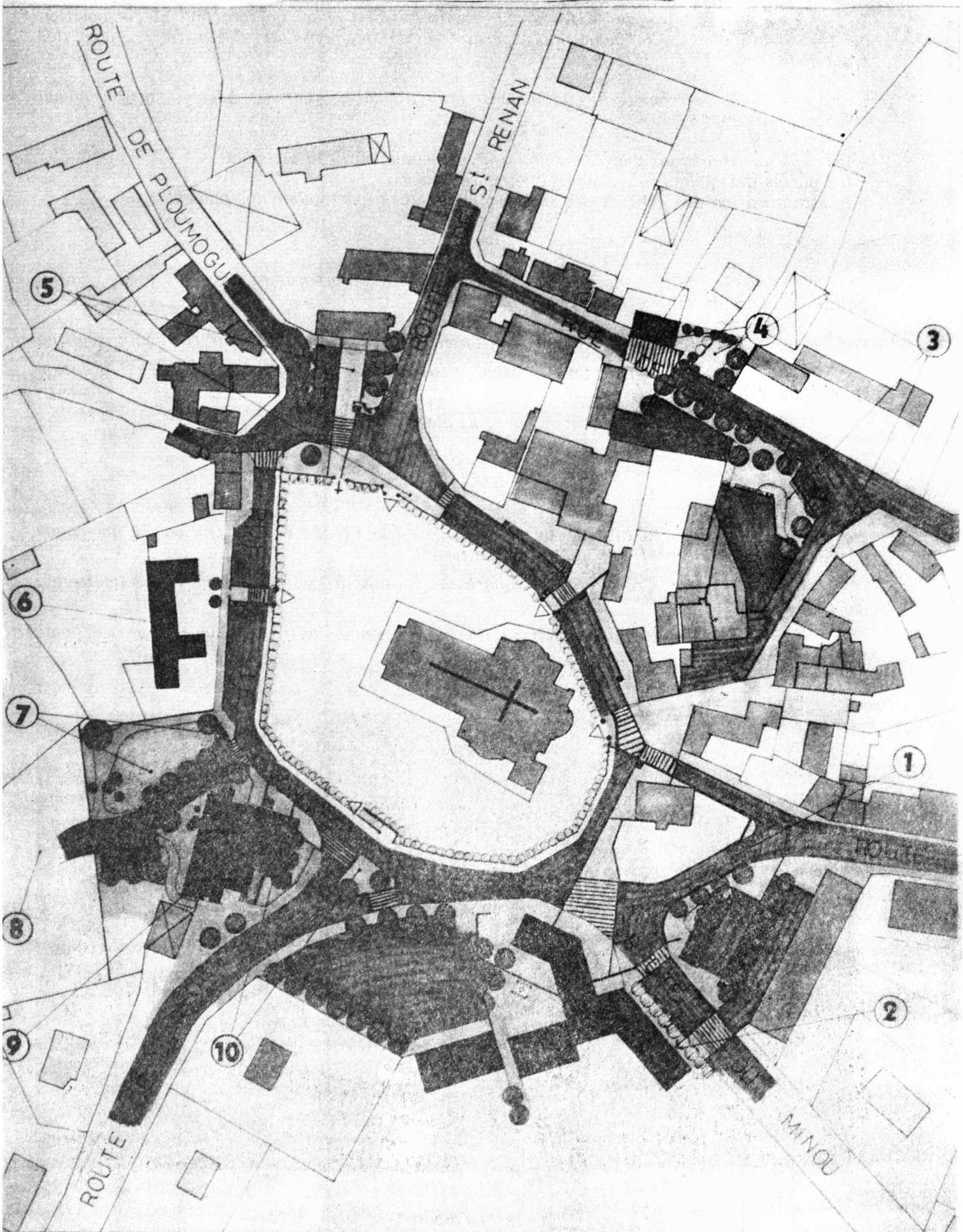
Situé au Nord, il fait l'objet d'un programme de rénovation en 10 points en cours de réalisation ou en projet :

1. Réhabilitation de l'ancienne Poste en salles de réunion : réalisée
2. Aménagement d'un système de circulation giratoire - création d'aires de stationnement : réalisé
3. Aménagement de trois places :
 - * place de la Poste : à réaliser
 - * place de Kilrush : à réaliser
 - * place de Scatterry : réalisée
4. Réalisation de la liaison avec la Coulée Verte, zone boisée aménagée et remontant vers l'intérieur du Bourg : en projet
5. Création d'un square de verdure à l'entrée du nouveau cimetière : en projet
6. Réhabilitation du Presbytère, immeuble d'une architecture régionale typée : en projet



"Le Bourg"

LE CENTRE BOURG



7. Rénovation ou reconstruction d'une salle polyvalente dont l'état actuel est inadmissible : en projet

8. Création d'un petit ensemble de collectifs avec commerces (immeubles de 2 à 3 étages + combles aménagés). Il s'agit d'une opération mixte :

- accession promotion privée : 19 logements,
- location programme de 20 PLA et commerces : 600 m² :

programmation 1985

9. Création d'une fontaine dont les motifs décoratifs fixent l'histoire de la Commune : en projet

10. Réhabilitation du patrimoine bâti privé participant à l'image du Bourg.

Le Bourg compte 2 000 habitants. Les documents d'urbanisme envisagent une croissance pouvant atteindre 3 500 habitants dans les dix prochaines années.

Hormis quelques travaux de voirie et le démarrage de l'ensemble des collectifs, il n'est pas envisagé d'investissements majeurs pour 1985-86 sur ce secteur.

b) Castel Névez :

Ce secteur d'urbanisation récente compte actuellement 2 000 habitants ; la population atteindra dès 1989 environ 4 000 habitants.

Destiné dès l'origine à devenir le centre de la Commune, il comporte d'ores et déjà les principaux équipements : mairie, poste, gendarmerie, sans compter les équipements de quartiers : écoles maternelles et primaires, collège, gymnase, centre commercial.

Pour tenter de construire un centre qui soit un endroit de rencontres et d'échanges, dans un paysage urbain très fort, sont mis en oeuvre des moyens programmatiques et des moyens d'aménagement urbain :

- moyens programmatiques :

- * création de logements locatifs sociaux autour du centre sous forme de petits collectifs, intermédiaires et maisons de ville,
- * développement des commerces et services en extension du centre commercial existant
- * création d'une maison communale de la culture
- * réalisation d'une poste.

- moyens d'aménagement urbain :

- * création d'une place devant la mairie et d'éléments de continuité urbaine sur mer par implantation des derniers bâtiments à construire en limite de l'espace public
- * ordonnancement autour d'un axe végétal de recomposition partant de l'entrée de la zone jusqu'à la mairie
- * aménagement de l'ancien CD 12 en mail planté
- * implantation d'éléments de mobilier urbain repérés aux points d'entrée du centre.

Cela suppose de reprendre des espaces déjà aménagés (parkings du centre commercial, partie de la place de la mairie, partie du CD 12), et d'investir dans des prestations non prévues à l'origine dans l'aménagement du quartier (mail, mobilier urbain, murs de pierre assurant la continuité urbaine, ...).



B 89 PLOUZANE Castel Nevez
CD 12

Compte-tenu des engagements financiers pris par la Commune pour terminer les équipements du centre de Castel Névez, l'aménagement urbain du centre fait partie des priorités des années 85-86.

c) La Trinité :

La première des trois zones à avoir été atteinte par l'explosion péri-urbaine, la zone de La Trinité, est située le long de la D 789.

L'ancien hameau linéaire sur cet axe est traversé par plus de 20 000 véhicules par jour en été.

La zone urbanisée est très étendue mais révèle des vides importants en particulier à proximité du hameau ancien, ce qui permet d'envisager de structurer un nouveau centre relié directement au hameau original coincé dans ses murs pour un secteur de près de 8 000 habitants à terme.

Le futur centre, dont certains éléments sont déjà en place (cantine scolaire, quelques commerces et services), est délimité par quatre voies formant un quadrilatère (dont la D 789 et le CD 12).

Les quatre sommets de ce quadrilatère, ainsi que les milieux des côtés (entrées du centre), seront signalés par un traitement particulier des plantations d'arbres d'alignements.

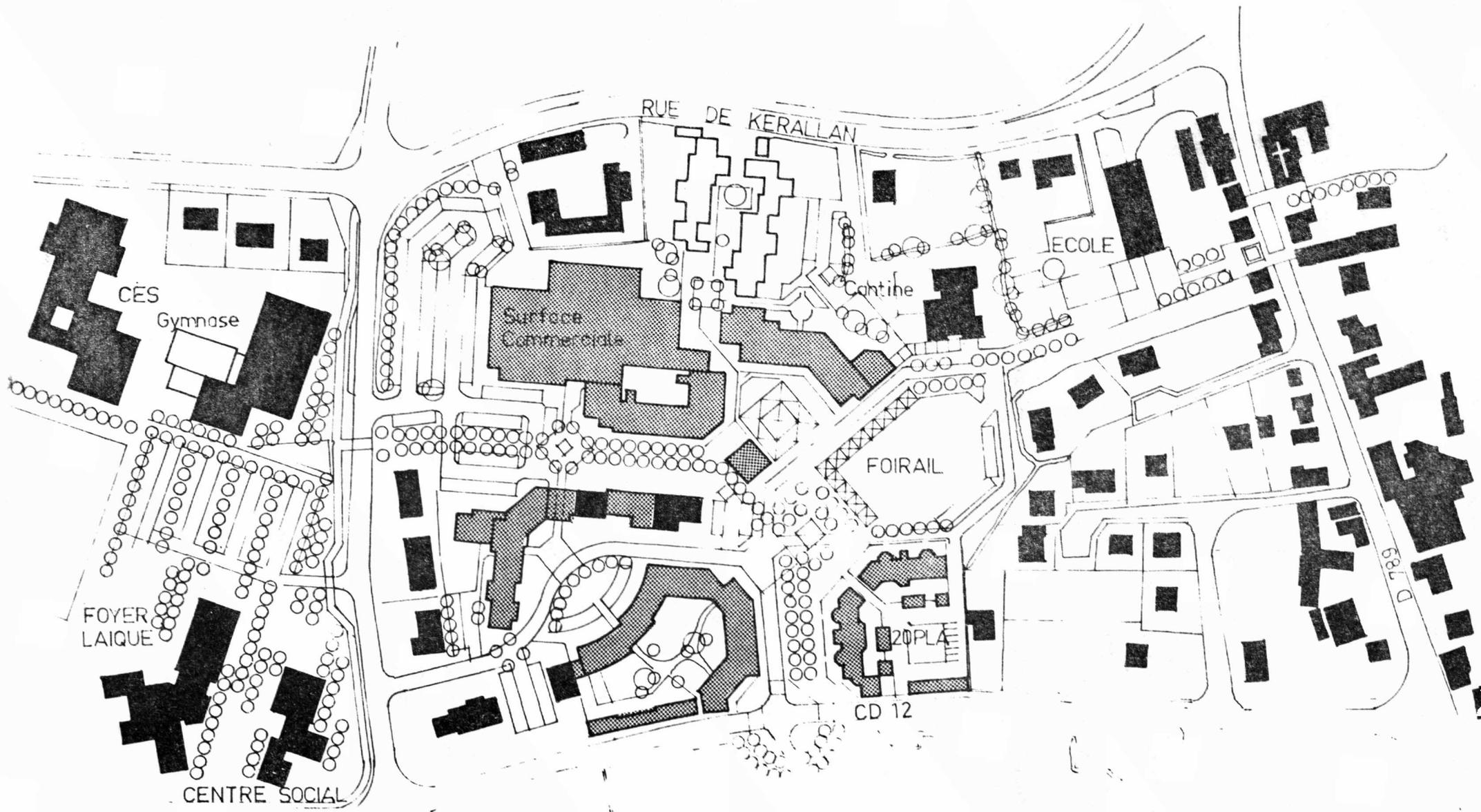
Un mail planté piéton irriguera toute la zone joignant la zone d'équipements située au Nord (foyer laïque, gymnase, C.E.S., terrains de sports et centre social) à la cantine scolaire, l'école et la D 789, face à la chapelle ancienne de La Trinité. Cette zone d'équipements sera verdie et réorganisée en 85-86.

Au centre du quadrilatère, une place délimitée par des petits collectifs et un supermarché transféré d'une zone proche, sera construite en bordure d'un "foirail" légèrement encaissé et couvert en périphérie par une structure légère.

Le lotissement commercial, qui n'a reçu pour l'instant que quatre constructions, sera remanié pour lui donner plus d'urbanité et pour y construire des logements sociaux.

D'ores et déjà, un projet va se réaliser pour l'implantation de 20 (puis 40) logements PLA.

A terme, lorsque la D 789 sera déviée, l'ancienne départementale pourra être réaménagée dans l'ancien hameau.



B 89 PLOUZANE. LA TRINITE

IV - RELIER LA COMMUNE A LA MER, AMENAGER LE LITTORAL

Le Dellec : le fort et les anses du Petit et Grand Dellec :

Relier la commune à la mer, c'est non seulement aménager et paysager l'accès à la mer, c'est également créer sur le rivage et dans les vallons qui y débouchent la zone de loisirs de PLOUZANE.

Ce rivage, longtemps gelé pour cause de Défense Nationale, a gardé de ce fait son caractère sauvage.

Un usage de loisirs populaires s'y est développé (pêche, promenade, piscine, plaisance) autour d'un "village" de cabanons et d'un petit mouillage.

Le sentier du littoral est pratiqué par les promeneurs.

Récemment, la Marine Nationale a dévolu à la Commune le Fort du Dellec du XVIIIème siècle remanié et transformé en jardin privatif pendant plusieurs années et laissé, en grande partie, à l'abandon.

Il apparaît, face aux usagers de ce secteur, qu'il ne faut pas se précipiter dans l'aménagement de cette zone ; en particulier, la réflexion sur le camping, les mouillages, une éventuelle cale, l'aménagement de bâtiments dans le fort, et les conséquences en voirie, stationnement ..., doit être menée avec soin.

De ce fait, deux actions de sauvegarde sont projetées à court terme :

- le débroussaillage et les travaux de sécurité pour l'ouverture du fort au public,
- la réalisation de deux petites parties de parking au Petit et au Grand Dellec.

"Le fort est désormais ouvert à tous pour la promenade"



V - RENDRE LA COMMUNE PLUS EQUILIBREE EN INTRODUISANT DES LOGEMENTS LOCATIFS P.L.A.

Cette politique a pour objectif d'une part d'accueillir des personnes âgées désireuses de se rapprocher de leurs enfants nouveaux accédants et surtout de permettre la décohabitation lorsque les jeunes des premières générations des néo-résidents veulent s'installer ...

Cette volonté politique rejoint la volonté de structurer les centres des trois pôles de la Commune, de leur donner urbanité et vie.

Au tissu pavillonnaire déstructuré, il est possible d'adjoindre un tissu plus structuré utilisant d'autres types de logements : maisons de ville, intermédiaires, petits collectifs.

Une programmation P.L.A. a été établie pour le court et moyen terme.



"Les logements locatifs de la Place de Bretagne"

- Bourg de Plouzané : 21 logements P.L.A.
- * maîtrise d'ouvrage : Office public H.L.M. de la C.U.B.
- * situation : Bourg de Plouzané : intégrés à un ensemble immobilier accession locatifs. L'opération participe au rééquilibrage entre les trois pôles de la Commune. Terrain acquis et loti à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté de la Coulée Verte.

- Castel Névez : 54 logements P.L.A. en deux tranches

* maîtrise d'ouvrage : Société Anonyme H.L.M. "Le Nouveau Logis" (groupe S.C.I.C.)

* situation : terrain acquis et loti dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de Castel Névez.

- La Trinité : 20 logements P.L.A.

* maîtrise d'ouvrage : Office Public H.L.M. de la C.U.B.

* situation : terrain appartenant à la commune, en cours de lotissement.

Ces trois programmes représentent un total de 95 logements dont la réalisation s'étalera sur 3 ans.



"La Cité de Kroas-Saliou"

VI - COMPLETER LE TISSU D'EQUIPEMENTS

Pour répondre aux demandes de la vie associative et aider à fixer la population, il est nécessaire de compléter le tissu des équipements existants par :

- Réalisation, sur le centre Castel Névez, d'une Maison Communale de la Culture (1 000-1 200 m²) consacrée :

- * aux écoles municipales de musique, de dessin et arts plastiques
- * à la bibliothèque municipale
- * au ciné-club et à la vidéothèque

Et à laquelle est intégrée une salle polyvalente permettant toutes sortes de manifestations.

- Réalisation d'une Poste, nécessaire à la vie économique d'une agglomération de plus de 10 000 habitants.



B 89 PLOUZANE CASTEL NEVEZ